

**Grand Prix de Valberg 2024.**  
**Championnat régional FFC Région Sud PACA**  
**Elite / U23 / Open1**  
**Horaire de passage prévisionnel**

Localité / Information	Kms réalisés	Kms restants	GPM	ROUTES	35 Km/h	32 Km/h
<b>VALBERG (1669m)</b> Départ fictif Place Charles GINESY	0	120		D28 : Descente neutralisée	13h00	13h00
<b>Guillaume :</b> Départ réel lancé	15	105		D28/D2202 G D2202	13h20	13h20
<b>Gorges du Daluis</b>				D2202		
<b>Daluis</b>	26	94		D2202	13h33	13h35
<b>Passage dans AHP (04)</b>	29	91		D2202 -> D902	13h37	13h40
<b>Sausses</b>	30	90		D902	13h38	13h42
<b>Castellet les Sausses</b>	32	88		D902	13h40	13h44
<b>St Benoit</b>	34	86		D902/DD4202 Gauche D4202	13h42	13h46
<b>Entrevaux</b>	40	80		D4202	13h49	13h54
<b>Passage dans les AM (06)</b>	45.3	74.7		D4202/D6202	13h56	14h01
<b>Puget-Théniers (400m)</b>	47.1	72.3		D6202/D2211A Droite D2211A	13h59	14h04
<b>Col de St Raphael (876m)</b>	55.2	64.8	<b>GPM1</b>	D2211A/D27 Gauche D27	14h20	14h28
<b>Ascros</b>	60.9	59.1		D27/D427 Droite D427	14h28	14h37
<b>St Antonin</b>	63.8	56.2		D427	14h32	14h41
<b>La Penne (610m)</b>	68.8	51.2		D427/D2211A Droite D2211A	14h39	14h49
<b>La Penne village</b>	72.3	47.7		D2211A	14h47	14h57
<b>Col de St Raphaël (876)</b>	74.7	45.3	<b>GPM2</b>	D2211A/D27 Tour droit D2211A	14h53	15h05
<b>Puget-Théniers (400m)</b>	82.8	37.2		D2211A/D6202 Droite D6202	15h03	15h13
<b>Gare de Rigaud le Cians (338m)</b>	90.8	29.2		D602/D28	15h13	15h24

**Grand Prix de Valberg 2024.**  
**Championnat régional FFC Région Sud PACA**  
**Elite / U23 / Open1**

**Horaire de passage prévisionnel**

Gorges du Cians				D28		
Bas de Rigaud	96.2	23.8		D28	15h27	15h39
Grandes Clues (1061m)	104	16		D28	15h47	16h00
Beuil (1450m)	112.8	7.2		D28/D30 Gauche D28	16h05	16h20
<b>Les Launes</b>	<b>115</b>	<b>5</b>	<b>GPM3</b>	<b>D28</b>	<b>16h15</b>	<b>16h32</b>
<b>VALBERG (1669) - Arrivée Place Charles GINESY</b>	<b>120</b>	<b>0</b>			<b>16h30</b>	<b>16h50</b>



# Règlement

## Championnat Région Sud PACA 2024 FFC Elite / U23 / Open 1

### GP de Valberg 02/06/2024

#### Article 1 : Organisation

Le Championnat Régional sur route Elite / U23 / Open 1 de la Région Sud PACA est organisé par l'Olympique Cyclo Club d'Antibes Juan-les-Pins (OCC Antibes) et le Club des Sports des Portes du Mercantour (CSPM).

Ce championnat de déroule sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

#### Article 2 : Programmation

Ce championnat de déroulera le dimanche 2 juin 2024. Il bénéficie de l'aide du Département des Alpes-Maritimes, des communes d'Antibes Juan-les-Pins et de Péone-Valberg.

#### Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFC titulaires d'une licence Elite ou Open 1 / 2 / 3 ou Access (classe 1.12.7). La participation est limitée à 150 concurrents. Pas de limite de coureurs par équipe.

L'épreuve est ouverte aux coureurs hors comité. Mais les titres seront attribués aux coureurs du Comité Région Sud PACA FFC ayant la nationalité française.

Les coureurs des équipes professionnelles, notamment les continentales, ne sont pas admis.

#### Article 4 : Départ et Arrivée

Le départ fictif sera donné à 13h00 sur la Place Charles GINESY à Valberg. Le départ réel lancé à Guillaumes (km 15). Descente de Valberg à Guillaume neutralisée.

L'arrivée sera jugée sur la place Charles GINESY au centre de Valberg.

#### Article 5 : Permanence

Les dossards, plaques de cadre et transpondeurs seront à retirer par les Directeurs Sportifs pour les équipes ou par les coureurs isolés sur présentation des licences au Centre Sportif de Valberg de 11h00 à 12h30.

Les plaques de cadre, dossards et transpondeur sont à retourner à la table des dossards à l'arrivée. Les transpondeurs non retournés ou perdus seront facturés au club du, des coureur concerné(s) 100 Euros.

#### Article 6 : Radio Tour

Les liaisons radio seront assurées par BASSO (ACP) Assistance. Fréquence 157.550 Mhz.



Prévoir un chèque de caution de 150.00 Euros par équipe pour la radio.

#### **Article 7 : Assistance technique neutre**

Une voiture d'assistance dépannage neutre sera assurée par un véhicule de BASSO (ACP) Assistance. Des bouteilles d'eau seront à son bord. Des roues seront sollicitées auprès des Directeurs Sportifs.

#### **Article 8 : Réunion Directeurs Sportifs**

Elle se déroulera à partir de 12h00 au Centre Sportif de Valberg.

Le tirage au sort des véhicules se fera d'abord entre les équipes présentes lors de l'appel de la réunion des DS, ensuite entre les équipes retardataires. Minimum de 4 coureurs pour bénéficier d'une voiture dans la file des DS. Possibilité de se regrouper entre club.

#### **Article 9 : Protection de l'épreuve**

L'épreuve bénéficie uniquement d'une priorité temporaire de passage. Les coureurs doivent respecter le code de la route, surtout s'ils sont lâchés. Les ronds-points et terre-plein central sont à prendre impérativement par la droite. Ne pas respecter cette règle vaut pénalité et mise hors course à la demande des arbitres.

Des carrefours et intersections seront protégés par des signaleurs identifiés avec des chasubles jaunes ou oranges et un panneau réversible.

Dix motards de l'Association Motocyclistes Sécurité Routière (AMSR), équipés de radio, couvriront la course.

#### **Article 10 : Véhicules officiels**

La bulle course comprend : 1 voiture ouvreuse (BASSO) - 1 voiture radio / dépannage neutre (BASSO) – 1 voiture Directeur de course / Président du Jury – 2 Voitures Arbitre – 2 motos Arbitre - 1 voiture Juge à l'Arrivée - 1 voiture médecin – 1 voiture ambulance (UDPS06) - 1 voiture balai fin de course.

#### **Article 11 : Véhicules suiveurs**

Un véhicule suiveur est autorisé pour chaque club avec au moins 4 coureurs engagés. Les clubs peuvent se regrouper pour bénéficier d'un véhicule commun. Le conducteur du véhicule suiveur doit être titulaire d'une licence FFC valide.

Les conducteurs sont invités à la plus grande prudence dans la traversée des agglomérations et hameaux. Les membres du Jury d'arbitrage veillent au respect scrupuleux de cette règle. Tous manquement à cette consigne ou faute grave entrainera la mise hors course du véhicule suiveur.

#### **Article 12 : Ravitaillement**

Ravitaillement autorisé à partir du km 30 jusqu'à 20 km avant l'arrivée. Suivant les conditions météo, les Arbitres pourront modifier cette règle des 20 derniers kilomètres.

L'OCCA est une association sportive à but non lucrative. Loi de 1901. Enregistrée à la Sous/Préfecture de Grasse sous le N° W 061000574.  
SIRET : 441 974 847 00028



Le ravitaillement par les DS se fait sur appel par radio tour, derrière la voiture du Directeur de Course / Président du Jury, après avoir reçu l'autorisation de ravitailler.

### **Article 13 : Zone de déchets**

Le parcours traversant des sites protégés, il n'y aura pas de zone de déchets. Chaque coureur doit conserver ses déchets ou les remettre à la voiture suiveuse.

### **Article 14 : Délai d'élimination**

Le délai d'élimination est de 15%. Sauf contrainte de sécurité où les coureurs retardés de plus de 20 minutes peuvent être arrêtés et ne sont pas classés.

### **Article 15 : Les classements**

Les classements sont établis par transpondeur et photo finish par Tempus Timing.

Classement de la montagne :

GPM1 : Col St Raphael km 55 (1 <sup>er</sup> passage)	3pts / 2 pts / 1pt
GPM2 : Col St Raphael km 75 (2eme passage)	3pts / 2pts / 1pt
GPM3 : Les Launes (Beuil) km 115	5pts / 3pts / 2pts / 1pt

### **Article 16 : Protocole**

Le protocole se déroule sur le podium d'arrivée. Les coureurs concernés doivent se présenter dans les 10 minutes après leur arrivée avec la tenue de leur équipe.

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les 3 premiers Elite, champion régional Elite – remise du maillot
- Le 3 premiers U23, champion régional U23 – remise du maillot
- Les 3 premiers Open 1, champion régional Open 1 – remise du maillot
- Les 3 premiers du classement de la montagne
- Le premier Open 2
- Le premier Open 3
- Le premier U19
- Le premier Access

### **Article 17 : Prix**

Le championnat est inscrit au calendrier régional Région Sud PACA FFC. Grille de prix de 305 euros sur 10 coureurs : 62/53/46/38/26/21/18/15/14/12 €

Classement de la montagne (3 coureurs) : 50 € / 30 € / 20 €.

Les primes du grand prix de la montagne seront remis aux coureurs ayant terminé l'épreuve et présents sur le podium d'arrivée.



### **Article 18 : Arbitrage**

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il respecte toutes les clauses. Pour les cas non prévus dans le présent règlement il est fait appel à l'arbitrage

### **Article 19 : Lutte contre le dopage – Contrôle antidopage**

Les organisateurs et chacun des clubs participants considèrent comme nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandation édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite irréprochable à cet égard.

Les clubs participants s'engagent à appliquer ces règles et recommandations et seront pleinement responsable de leur parfait respect par leurs coureurs et plus généralement par tous leurs membres.

Le contrôle antidopage s'effectue sous l'autorité de l'AFLD et de la FFC par les officiels désignés, à l'arrivée de l'épreuve, dans la permanence d'après course.

### **Article 20 : Pénalités**

Le barème de pénalités de la FFC et le seul applicable.

### **Article 21 : Environnement**

Il n'y aura pas de zone de déchets. L'épreuve traverse des sites classés et protégés. Les coureurs et suiveurs doivent apporter un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

En cas de jet de déchets volontaires sur la chaussée ou dans la nature, des sanctions peuvent être prises par les Arbitres conformément à la réglementation UCI et FFC.